Envoyé en préfecture le 23/02/2021
Reçu en préfecture le 23/02/2021
Affiché le 23 février 202[illegible]
ID : 083-218300507-20210223-20210161-DE

République Française

Ville de Draguignan

N° 2021-016

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	38

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE CONFIÉE À LA SOCIÉTÉ TECHNIQUE D'EXPLOITATION ET DE COMPTAGE : EXERCICE 2019

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 11 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze février à quatorze heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, Stéphan CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :
SOPHIE DUFOUR à LISA CHAUVIN, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO à GRÉGORY LOEW

ABSENTS :
CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 22 février 2021

Envoyé en préfecture le 23/02/2021
Reçu en préfecture le 23/02/2021
Affiché le 23 février 2021
ID : 083-218300507-20210223-20210161-DE

RAPPORTEUR : GRÉGORY LOEW

Vu la délibération n° 2012-059 en date du 12 juillet 2012 par laquelle le Conseil Municipal a confié la délégation de service public de distribution d'eau potable sur le territoire communal à la société Technique d'Exploitation et de Comptage, pour une durée de vingt ans à compter du 1er août 2012 ;

Vu l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales au regard duquel la commission consultative des services publics locaux s'est réunie 16 décembre 2020 afin d'examiner le bilan d'activité de l'exercice 2019, joint en annexe, établi par la société Technique et d'Exploitation de Comptage au titre de la délégation de service public précitée. Un avis favorable à l'unanimité a été rendu ;

Considérant que ce bilan d'activité doit également être porté à la connaissance du Conseil Municipal ;

Considérant que les indicateurs techniques et financiers, définis par l'article R. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service, figurent dans ce bilan annuel ;

Considérant que les principaux éléments à retenir de ce document sont les suivants :

Fait marquant : la compétence en matière de gestion d'eau potable a été transférée à DPVa le 1er janvier 2020.

Quelques chiffres clés :

10 sites de stockage :
Comprenant 16 réservoirs d'une capacité cumulée de 14 100 m³ en 2019, soit une autonomie moyenne de 2 jours qu'il faut moduler en fonction des périodes et les secteurs, compte tenu de la topographie et des possibilités offertes par les réseaux.
À terme : 17 réservoirs pour 14 600 m³.

- Saint Michel — 500 m³ + 500 m³
- Malmont — 1000 m³
- Railloret — 500 m³
- Tuillères — 1000 m³
- Calade — 250 m³ + 250 m³ + 500 m³ + 2000 m³ + 3000 m³
- Peyrard — 100 m³
- Pous de l'Eouve — 500 m³ + (500 m³ à créer)
- Seyran — 1500 m³ + 1500 m³
- Demoiselles — 1000 m³ indisponible
- Dragon — 60 m³

7 sites de production d'eau potable : (1 700 m3/j hors Frayères) sont en activité :

- Pont d'Aups 1, — 2 Forages
- Pont d'Aups 2 — 1 Forage
- Dragon, — 2 Sources et 1 Forage
- Raillorets — 2 Forages
- St Anne — 3 Forages
- Pous de l'Eouve — 1 point de livraison Société Canal de Provence + 1 usine de potabilisation
- Frayères — 1 Source

Réseau :
242 Km de canalisations pour 16 825 clients (+ 0,1 %) ;
Vente d'eau aux habitants de Lorgues, Trans en Provence, Les Arcs, Flayosc ;
Vente d'eau aux communes de Trans en Provence, Flayosc ;
Achat d'eau par les habitants du Flayosquet : Flayosc.

Envoyé en préfecture le 23/02/2021
Reçu en préfecture le 23/02/2021
Affiché le 23 février 202
ID : 083-218300507-20210223-20210161-DE

Prix de l'eau :

À titre indicatif, l'évolution du prix du service d'eau potable par m^3 au 1er janvier est de 1,49 € TTC (1,47 au 1er septembre 2019).

Un exemplaire de ces bilans d'activité sera transmis à la Sous-Préfecture pour information et mis à la disposition des usagers à la Direction Générale des Services dans les quinze jours suivant la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède :

- prend acte du bilan d'activité de l'exercice 2019, joint en annexe, établi par la société Technique d'Exploitation et de Comptage au titre de la délégation de service public de distribution d'eau potable sur le territoire communal ;
- prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service, joint en annexe, établi par les services techniques municipaux.

Fait à Draguignan, le 11 février 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération